

PROPRIÉTÉ INTELECTUELLE

Par : Hector ARROYO

Hector Arroyo est avocat inscrit au Barreau du Brésil (OAB-GO) et au Barreau de Paris. Il est collaborateur du cabinet Bremond & Associés et intervient notamment dans le développement du Brazilian Desk du cabinet.

h.arroyo@bremond.net

La suspension ou l'assouplissement de la protection des droits de la propriété intellectuelle au Brésil

Le président Lula vient de promulguer une loi (loi n°12.270 du 24 juin 2010) autorisant les autorités brésiliennes à suspendre ou assouplir la protection de la propriété intellectuelle dont les titulaires sont des ressortissants des pays membres de l'Organisation mondiale de commerce (OMC). Mais il n'y a pas raison de s'inquiéter, car la mise en œuvre des mesures prévues par cette loi est strictement encadrée.

En effet, la mise en place des mesures prévues par cette loi est subordonnée à une autorisation de la part de l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC. Il s'agit des sanctions commerciales que le Brésil est autorisé à adopter lorsque l'un de ses partenaires ne respecte pas les accords de l'OMC. Ces sanctions seront nécessairement l'aboutissement d'une procédure de règlement des différends entre le Brésil et le pays en question, dans le cadre de l'OMC, et ne peuvent pas être adoptées discrétionnairement par le gouvernement brésilien.

La loi prévoit que les pénalités seront prises, cumulativement ou de façon isolée, aux termes d'une résolution qui doit être approuvée par Conseil des ministres de la chambre de commerce extérieur (Camex). Les mesures de suspension et d'assouplissement prévues par la loi sont notamment :

- l'interdiction de recevoir toute forme de rémunération relative à l'exploitation des droits de propriété intellectuelle au Brésil ;
- la réduction de la rémunération relative à l'exploitation des droits de propriété intellectuelle au Brésil ;
- la concession de licences sur les droits de propriété intellectuelle sans l'autorisation du titulaire ; et
- la réduction du délai de protection.

Les droits exclusifs conférés par le système de propriété intellectuelle sont des actifs importants pour tout investisseur ou agent commercial. Ainsi, le succès de toute opération au Brésil dépend d'un conseil avisé concernant l'utilisation de ce système.